



Rabat le 24 Septembre 2020

Objet : Reprise des écoles de tennis

Messieurs les Présidents de clubs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le protocole **Phase 2 - Tennis - COVID19** qui concerne la mise en place de l'école de tennis au sein de vos clubs affiliés. Il s'agit à ce jour d'un document dont les dispositions restent à confirmer par **les autorités locales** (Ministère de l'Intérieur).

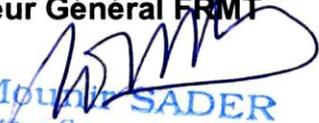
Avant de démarrer l'école de tennis, chaque club affilié doit soumettre ce protocole aux **autorités compétentes**.

Mesdames et Messieurs, nous nous réjouissons de la reprise des activités sportives encadrées dans nos clubs sans pour autant **contrevenir** aux consignes sanitaires que ces temps exceptionnels requièrent.

Ci-joint : le protocole Phase 2 - Tennis - COVID19.

(Téléchargeable également sur le site www.frmt.ma)

Mounir SADER
Directeur Général FRMT


Mounir SADER
Directeur Général de la FRMT
Complexe Al Amal Quartier des Sports
Beauséjour - Casablanca
Tél.: 05 22 98 21 23-Fax: 05 22 98 12 65

Casablanca Siège : Complexe Al Amal-Quartier des Sports - Beauséjour Casablanca
Code Postale 50 171 - Casablanca - Ghandi
Tél : 05 22 98 12 62 / 05 22 98 12 66 / 05 22 99 21 23
Fax : 05 22 98 12 65
Email : frmt@casanet.net.ma - site web : www.frmt.ma

Rabat Annexe : Villa N° 7 Rue Ahmed Iyazidi ex Meknès
Quartier Hassan - Rabat Code postale 10 000
Tél : 05 37 66 00 20 / 21/ 22
Fax : 05 37 66 00 23
Email : contact.frmt@gmail.com



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS

PROTOCOLE COVID19 - PHASE 2

ECOLES DE TENNIS LE JEU EN DOUBLE

SEPTEMBRE 2020



La phase 1 de dé-confinement qui s'est écoulée entre le 25 juin et le 15 septembre a permis la reprise du tennis en simple dans le respect d'un strict protocole sanitaire général et spécifique. La phase 2 qui commence **le 21 septembre 2020** est caractérisée par **le maintien des exigences sanitaires établies dans la phase 1**, ainsi que par les évolutions majeures détaillées ci-dessous :

- **Autorisation du jeu en double :**

- Le principe de respect de la distanciation physique devant primer sur toute autre règle, il est demandé aux pratiquants de considérer que le terrain est divisé en quatre parties et d'adapter leur pratique de façon à éviter les situations de jeu qui contreviendraient à la règle de distanciation physique d'un mètre entre deux joueurs.

- **Autorisation de la reprise des écoles de tennis :**

- Il est demandé aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques afin de privilégier les ateliers et les exercices respectueux des mesures de distanciation, ainsi que de sensibiliser les joueurs aux gestes barrières. Les cours collectifs ne doivent pas impliquer plus de 4 joueurs, ainsi, l'espace de jeu doit être considéré comme étant divisé en 4 parties, avec 1 élève dans chaque partie.
- *En comparaison avec l'école en présentiel où une classe peut accueillir jusqu'à 15 élèves (une moyenne de quatre (4) mètres carrés/enfant dans un endroit clos), un court de tennis au standard minimal, offre une moyenne de cent (150) mètres carrés/enfant dans un endroit en plein air.*

**La Fédération Royale Marocaine de Tennis
compte sur le sens de la responsabilité personnelle
de tous ses affiliés et licenciés.**

Plan modèle de protection pour les clubs de tennis sous COVID-19 – PHASE 2

1. Directives et recommandations pour les clubs pour la phase 2 (Mise à jour) :

- La pratique du tennis en double est désormais autorisée. L'espace de jeu doit être considéré comme étant divisé en 4 parties, soit une par joueur. Les pratiquants veilleront à se répartir un espace de jeu et à y évoluer dans la mesure du possible de se croiser.
- En toutes circonstances, la règle de distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre deux personnes doit être respectée. La gestion des flux des pratiquants (arrivées et départs) doit permettre le respect des règles de distanciation.

- Les règles et instructions prescrites par le gouvernement feront foi pour l'ouverture des espaces de restauration.
- Les vestiaires restent fermés.

Les clubs doivent :

- Prolonger la fonction du référent COVID-19
- Maintenir l'affichage des consignes sanitaires
- Continuer d'assurer un nettoyage quotidien de leurs installations et de veiller à désinfecter régulièrement les points de contact
- Maintenir la prise de température et la mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du club
- Conserver la dématérialisation de la réservation des courts.
- Maintenir les mesures concernant les agents d'entretien et le ramassage des balles.

Les personnes présentes dans le club :

- Doivent rester vigilantes au respect de la distanciation physique et des gestes barrières en tous lieux et à tout moment.
- Doivent porter un masque dans tous les lieux fermés

2. Directives et recommandations pour les joueurs (ses) de tennis – Phase 2 (Mise à jour) :

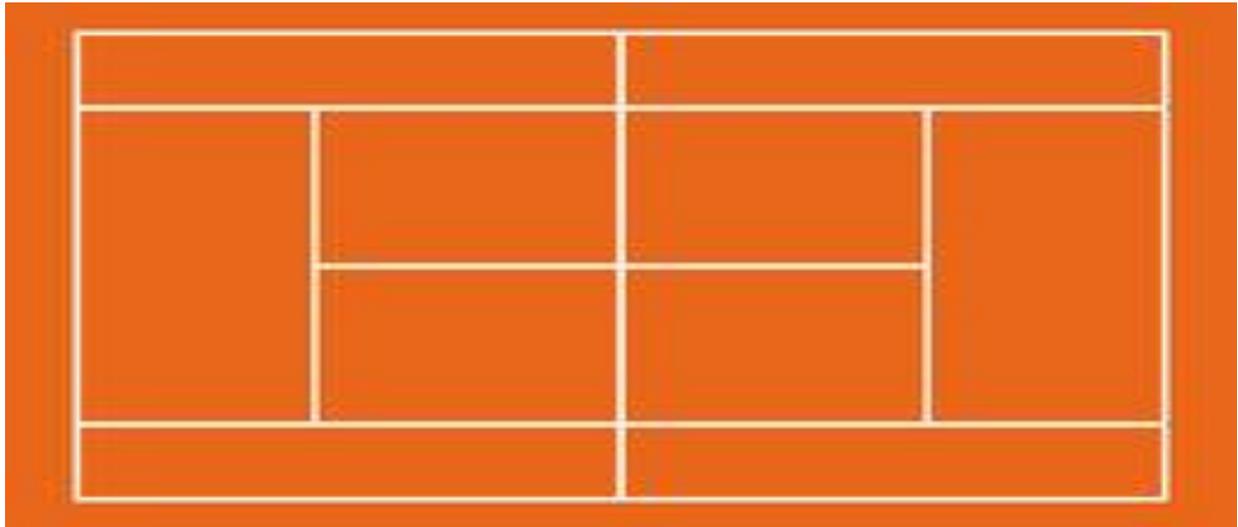
- Un pratiquant malade ou présentant des symptômes ne vient pas jouer.
- La pratique du double est autorisée.
- Les vestiaires restent fermés.

3. Directives et recommandations pour l'enseignement du tennis – Phase 2 (Mise à jour) :

- Les cours collectifs sont autorisés dans la limite de 4 élèves et 1 enseignant par terrain. L'espace de jeu doit être divisé en 4 parties, avec 1 élève au maximum évoluant dans chacune d'elles.
- En vertu de leur rôle éducatif, les enseignants doivent rester vigilants à ce que les gestes barrières et une distanciation physique soient appliqués.
- *En comparaison avec l'école en présentiel où une classe peut accueillir jusqu'à 15 élèves (une moyenne de quatre (4) mètres carrés/enfant dans un endroit clos), un court de tennis au standard minimal, offre une moyenne de cent (150) mètres carrés/enfant dans un endroit en plein air.*



15 enfants / classe - moyenne de 4 M2/enfant



4 enfants / Court de tennis – Moyenne de 150 M2/enfant